



Dossier de candidature

Salon d'artisanat d'art Magny-en-Vexin, les 5, 6 et 7 juin 2026 **Dossier à retourner au plus tard le 31 janvier 2026**

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

- Des artistes et des artisans d'art professionnels, transformant la matière (pas d'achat-revente).
- Des professionnels susceptibles d'attirer une clientèle dont le panier moyen est supérieur à 40€.
- Des professionnels dotés de leur propre matériel d'exposition.
- Des professionnels qui travaillent des pièces uniques et des petites séries.

VOS COORDONNÉES

Enseigne :

Il s'agit du nom que vous souhaitez voir apparaître sur les documents de communication

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone portable : **Email :**

Site internet :

Lien Facebook, Instagram, Pinterest :

N° de SIRET/SIREN :

Ou N° Affiliation Maison des Artistes :



Dossier de candidature

VOTRE MÉTIER

Décrivez votre métier, la technique et les matériaux que vous travaillez :

PRODUCTION

Décrivez précisément les pièces que vous souhaitez exposer, ce sont les seules qui seront acceptées le jour du salon. N'hésitez pas à joindre des photos. L'A15 se réserve le droit d'accepter certaines de vos propositions et d'en refuser d'autres.

IMPORTANT

Les exposants s'engagent à vendre uniquement les produits annoncés et spécifiés sur le bulletin d'inscription.

Si vous souhaitez exposer des objets qui ne sont pas représentatifs de votre activité principale, l'A15 se réserve le droit de restreindre le nombre de ces pièces.

Exemple

Vous êtes porcelainier de métier ; en complément vous exposez des bijoux. L'A15 se réserve le droit de restreindre à 15% la production de bijoux présentée afin de ne pas désavantager d'autres artisans dont l'activité principale est le bijou. Ceci s'applique à tous les métiers, toutes les techniques ; cela correspond à la volonté de ne pas encourager de concurrence inutile entre exposants.



Dossier de candidature

REPAS

Les repas sont à la charge de l'exposant. Les organisateurs fournissent du café et du thé tout au long du weekend, ainsi que les petits déjeuners. Vous trouverez sur place une bouilloire, une cafetière, un frigo.

REPORT, ANNULATION

En cas de désistement de l'exposant, moins de deux mois avant l'événement, aucun remboursement ne sera fait en raison des frais engagés par l'organisateur pour la réservation de la salle et la communication de la manifestation, sauf cas de force majeure (accident, maladie avec certificat).

Cas exceptionnel : le remboursement pourra être effectué si un remplaçant peut être trouvé avant le salon.

En cas de force majeure, ou de mesures sanitaires inapplicables, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la manifestation et de rembourser les participations déjà acquittées.

DÉGRADATION

Les exposants sont responsables des dommages causés sur l'emplacement qu'ils occupent (installation, matériel prêté). S'il y a dégradation, les dépenses afférentes seront à leur charge.

INSTALLATION, HORAIRES

Lieu : Salle polyvalente, boulevard Dailly, 95420 Magny-en-Vexin. Parking de l'Europe situé à côté de la salle.

Installation des exposants : dès le vendredi à partir de 10h00 jusqu'à 15h00.

Ouverture au public : le vendredi 15h00 ; samedi et dimanche de 10h00 à 19h00.

Vernissage : vendredi, de 18 à 21 heures

Le vernissage est l'occasion de convier les élus, la ville, la presse, la CMA.... Vous aurez également la possibilité d'y convier vos très bons clients (5 personnes maximum par artisan).

Démontage : le dimanche après 19h00.

A noter : Le démontage ne pourra débuter avant cet horaire par courtoisie envers les visiteurs, les autres exposants et les organisatrices (sauf contre-ordre).

BILAN DU SALON

En fin de salon, les organisatrices vous solliciteront pour connaître de manière anonyme votre chiffre d'affaires et le nombre de clients pour calculer le panier moyen. Vous n'êtes pas tenu de communiquer ce chiffre si vous ne le souhaitez pas. Cependant, elle est très importante pour connaître la valeur de nos salons. Elle permet également à l'association d'avoir des éléments à présenter lors de la recherche des salles, de partenaires et pour les demandes de subventions. L'analyse de ces informations vous sera communiquée.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Vos petits amis ne sont pas acceptés sur le salon.



Dossier de candidature

VOTRE ENGAGEMENT

Nous vous remercions de prendre le temps de lire et cocher ces cases valant pour engagement.

- Je m'engage à être présent les journées des 5, 6 et 7 juin 2026. En cas d'absence, le montant de la participation restera acquis à l'association.
- J'accepte d'envoyer à ma clientèle les documents de communication dématérialisés fournis.
- J'autorise les organisateurs de l'évènement à utiliser librement et sans frais mes photos sur les supports de communication de la manifestation.
- Je m'engage à respecter les lieux, en particulier le parquet de la salle polyvalente.
- Je m'engage à fournir l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires à ma participation à la manifestation (listés ci-dessous).

Documents et justificatifs nécessaires à la validation de votre dossier d'inscription.

- Le dossier d'inscription rempli et signé.
- Une copie de votre enregistrement statutaire (avis de situation, extrait d'immatriculation auprès de la Maison des artistes, ce document doit dater de moins de 3 mois).
- Une attestation d'assurance en Responsabilité civile professionnelle en cours de validité et couvrant les dates de la manifestation.
- A minima 5 photos montrant vos créations, 1 photo de vous à l'atelier et une photo de votre stand. Format 1350 x 1080 px.



Dossier de candidature

STAND

L'association A15 met à votre disposition un emplacement de 3x3m, des chaises, des tables et un répartiteur 6 prises pour 2 artisans. Elle ne fournira pas de grilles. Si vous en amenez, elles devront être IMPERATIVEMENT habillées de tissu ignifugé uni, noir ou clair ou encore lié à votre univers graphique. Si cette condition n'est pas respectée, les organisatrices peuvent décider de refuser l'accès du salon à l'exposant. Sa participation financière restera acquise à l'association.

L'A15 se réserve le droit d'attribution des emplacements de chacun, aucune contestation ne sera possible.

A noter : les surfaces ne seront attribuées aux exposants qu'après validation définitive de leur dossier de candidature (soit après paiement de la participation financière).

- Tarif adhérent A15 = 60€**
- Tarif non-adhérent A15 = 130€**

Matériel mis à disposition

- Chaise, merci d'en préciser le nombre :
- Table (180x70 cm environ), merci d'en préciser le nombre :

Votre stand

Merci d'apporter votre matériel d'exposition

- Table ou mobilier
- Multiprises et rallonges correspondant aux normes de sécurité
- Éclairage, privilégiez des ampoules basse consommation et leds
- Tissu ignifugé pour recouvrir vos propres grilles

RÈGLEMENT

Dès l'acceptation de votre candidature, vous recevrez un lien Hello Asso pour le règlement de la location de votre stand. Cette étape de règlement franchie, votre participation sera validée.

Votre signature vous engage sur l'ensemble des éléments de cette fiche d'inscription.

Date :

Signature :

Nous vous remercions de renvoyer ce dossier complété, ainsi que l'ensemble des éléments demandés à l'adresse suivante : contact@a15artisans.fr

Date-butoir pour l'envoi du dossier : au plus tard le 31 janvier 2026.

Merci de votre confiance !

A15, association d'artisans d'art